

# Brevet d'Initiation à l'Aéronautique - BIA



## Qu'est-ce que le BIA ?

Le Brevet d'Initiation à l'Aéronautique est un diplôme délivré conjointement par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et le Ministère de l'Éducation Nationale. Une session d'examen est organisée chaque année au mois de mai.

## Qu'est-ce que la formation au BIA ?

Elle consiste en une quarantaine d'heures portant sur les domaines de l'aéronautique : aérodynamique, connaissance des aéronefs, navigation, sécurité, réglementation, météorologie, histoire et économie de l'aviation. Ces matières permettent souvent de mettre en application des notions de physique ou de mathématiques vues dans le cadre du tronc commun à partir de la 3e.

La théorie s'accompagne de visites d'installations aéronautiques (tour de contrôle, ateliers mécaniques ...) et se fait sous la forme la plus didactique possible (vidéos, photos...).

Le BIA peut aussi venir en appui de matières scolaires, comme la réalisation des TPE ou des TIPE.

## Comment se déroule l'examen du BIA ?

L'examen se présente sous la forme d'un QCM, avec une épreuve obligatoire de 2h30 (coefficient 5) et d'une épreuve facultative en anglais dont seuls les points supérieurs à 10 sont comptés. La note moyenne de chaque candidat est calculée en divisant par 5 la somme des points obtenus.

Le diplôme sera délivré aux candidats qui ont obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 à l'ensemble des épreuves.

## Le BIA, pour qui, où ?

Le BIA s'adresse des élèves ayant un niveau minimum de 3ème, mais également à des adultes de tous horizons.

Nul besoin de suivre une filière scientifique pour suivre ce type de cours, **l'aéronautique s'adresse à tous.**

Les cours ont lieux :

- 1- Au Lycée Paul HEROULT de ST JEAN DE MAURIENNE, dans le cadre d'une convention entre l'éducation Nationale et la FFA.
- 2- au sein même de l'Aéroclub LES AILES DE MAURIENNE, aérodrome de Maurienne, situé à ST REMY DE MAURIENNE

### Quels enseignants ?

Les enseignants :

- 1- au lycée- sont titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique -délivré par le Ministère de l'Education Nationale-
- 2- au club des pilotes brevetés aux parcours divers, encadrés par un titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

### Quel coût Pour 2020-2021?

- 1- au lycée l'enseignement est gratuit, mais pour profiter du vol découverte à l'aéroclub et de bourses FFA ultérieurement la cotisation s'élève à 10 €, la licence JEUNES AILES de la FFA à 24€ (assurances).
- 2- l'inscription à l'aéroclub s'élève à 10 €, la licence JEUNES AILES de la FFA à 24€ comprenant l'enseignement et le vol découverte en cas de réussite.